

Délibération

Avis de l'assemblée générale sur les schémas sectoriels
Schéma sectoriel Formation, enseignement et apprentissage

L'Assemblée générale de la CCI Poitou-Charentes, réunie le 3 mars 2011, a décidé l'élaboration des quatre schémas sectoriels suivants :

- « Formation, enseignement et apprentissage »
- « Aménagement du territoire/Infrastructures/transports »
- « Développement durable »
- « Appui au développement des entreprises » comprenant les volets suivants :
 - création / transmission / reprise d'entreprises
 - commerce et services
 - développement international
 - information, intelligence économique et innovation
 - industrie
 - tourisme.

En application du Code de commerce, notre règlement intérieur prévoit, en son article C3-S4-1, que : « [...] *Les projets de schémas sectoriels, transmis par la chambre de commerce et d'industrie de région, font l'objet d'un examen par l'assemblée générale, après avis du Bureau, qui rend un avis communiqué par le président au président de la chambre de commerce et d'industrie de région avant adoption définitive. [...]* »

Le 17 septembre dernier, les schémas sectoriels ont été examinés par le bureau de la CCI Rochefort et Saintonge qui s'en remet à l'assemblée.

Enfin, avant la séance, les membres de l'assemblée générale ont été invités à prendre connaissance de ce schéma sectoriel.

L'Assemblée Générale approuve le schéma sectoriel Formation, enseignement et apprentissage

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 22 novembre 2012, à Rochefort

| | |
|---|----|
| Nombre de membres élus en exercice | 30 |
| Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum | 16 |
| Nombre de membres élus présents | |
| Nombre de votants | |
| Nombre de voix POUR | |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |
| Nombre d'ABSTENTIONS | 0 |

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire

Président